



## EDITO

La cohérence de la politique gouvernementale apparaît aujourd'hui clairement : la suppression de certaines recettes de l'État au bénéfice des entreprises et des plus favorisés s'accompagne d'une taxation accrue de la majorité au travers d'impôts injustes et d'une réduction des dépenses.

La suppression annoncée de 35 000 postes de fonctionnaires, le refus d'augmenter les salaires au profit d'une politique d'heures supplémentaires défiscalisées en est la dernière illustration. 10000 suppressions d'emplois dans l'éducation nationale au prochain budget ! C'est l'ordre de grandeur que vient d'annoncer le Ministre. Ces coupes budgétaires, d'une ampleur inégale, sont une bien singulière façon d'afficher la priorité à l'éducation mais aussi de lancer des négociations sur les métiers. Ces suppressions obéissent à une logique comptable à courte vue qui sacrifie l'avenir, compromet l'objectif d'assurer la réussite de tous et laisse présager un nouveau creusement des inégalités.

De telles suppressions (portant sur l'ensemble des personnels du système éducatif, enseignants, administratifs, sociaux, etc...) entraîneront non seulement une dégradation des conditions d'accueil des élèves, d'enseignement et de travail à tous les niveaux du système éducatif, mais surtout une réduction drastique de l'offre d'éducation touchant les élèves, et d'abord les plus défavorisés.

Cette mesure est d'autant plus inadmissible que les effectifs, à la rentrée 2008 augmenteront d'après les chiffres du ministère, de plus de 20000 élèves, premier et second degrés confondus. Ces suppressions se traduiront par une dégradation des conditions de travail de tous les personnels et un recours massif aux emplois précaires.

Alors que le Ministre annonce la mise en place de « tables rondes » sur les métiers de l'enseignement, la charge de travail et les rémunérations, ces suppressions brutales de postes hypothéqueraient sérieusement toute discussion sur l'avenir du système et de ses personnels.

C'est pourquoi la FSU propose de réunir le plus vite possible une réunion unitaire large des organisations syndicales et des parents d'élèves et usagers pour condamner cette politique et exiger que d'autres arbitrages interviennent.

Elle proposera à l'intersyndicale de l'éducation de s'exprimer unitairement en exigeant d'autres choix pour que les conditions de véritables négociations soient réunies.



la FSU propose de réunir le plus vite possible une réunion unitaire large des organisations syndicales et des parents d'élèves et usagers pour exiger que d'autres arbitrages interviennent.

<b>S</b>	Page 2 : SNES
<b>O</b>	Mouvement intra-académique 2007
<b>M</b>	Pages 3 à 5 : Notre dossier SNUTEF
<b>M</b>	Droits des travailleurs
<b>A</b>	Page 6 : SNESUP
<b>A</b>	Autonomie des universités,
<b>I</b>	un texte inacceptable
<b>R</b>	Page 7 : SNUASFP
<b>E</b>	Création immédiate de 500 postes
	d'assistants sociaux
	Page 8 : Publicité

FSU Moselle - Trimestriel - n° 33 - Juillet 2007 - Prix : 1 euro  
Imprimé par nos soins - Directeur de la publication : Philippe NOLLER  
ISSN 1921-2891 - Dépôt légal : juillet 2007

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU Moselle. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations en vous adressant à la FSU Moselle, 3 rue Gambetta 57000 Metz 03 87 55 15 40 fsu57@fsu.fr

## Dire NON aux heures supplémentaires !! Dire NON à travailler plus pour recruter moins !!

**Le refus d'accepter des heures supplémentaires au-delà d'une heure qui peut nous être imposée prend une actualité particulière liée d'une part à l'abrogation du décret De Robien d'autre part à l'annonce par X Darcos de la suppression d'environ 10 000 postes dans l'éducation Nationale pour la rentrée 2008.**

Le mouvement intra - académique 2007.

Déclaration SNES-FSU Ouverture FPMA (14 juin 2007)

Nous, représentants syndicaux et élus paritaires des personnels enseignants et d'éducation du second degré SNES-FSU, tenons avant toute chose à remercier sincèrement les personnels du rectorat pour leur disponibilité, nous permettant de faire au mieux notre travail d'élus.

L'intersyndicale du second degré se félicite de l'abrogation des décrets De Robien sur décision de Monsieur Le Président de la République le 11 juin 2007 ; elle permet dans notre académie la restitution de 131 ETP et de tous les forfaits UNSS. Si Monsieur le Recteur ne dispose pas de 131 postes, il a l'équivalent en masse salariale. Nous sommes satisfaits du choix qui a été fait pour le mouvement intra académique de la souplesse ce qui n'est apparemment pas le cas dans toutes les académies et même si le calendrier nous oblige à travailler dans l'urgence.

Alors que la FPMA s'ouvre dans ce contexte singulier, nous commissaires paritaires, élus des personnels sommes là et prêts à travailler. Nous voulons examiner prioritairement, avec les services, les mesures de carte scolaire qui pourront être revues, pour l'essentiel en lycée. Cela suppose c'est vrai de travailler avec les informations issues des CTP et en collaboration avec la DOS. Nous serons également très vigilants sur les postes à complément de service et sur la création de BMP qui seront vus lors de la phase d'ajustement. Nous demanderons à ce qu'un maximum de BMP soit constitué à partir des moyens restitués.

Entre temps, dans les établissements les conseils d'enseignement et les conseils d'admi-

nistration devront faire le point sur l'évolution des situations locales. Le CTPA du 6 juillet nous permettra un bilan académique.

Aujourd'hui, 14 juin 2007, le mouvement dans notre académie nous paraît plus fluide, à l'exception des Conseillers Principaux d'Education, et ce malgré les 337 suppressions de postes, qui étaient prévues. Cela est lié principalement aux premiers effets des départs à la retraite plus nombreux. Cela a permis de limiter le nombre de mesures de carte scolaire, de faciliter les réaffectations et les stabilisations.

Cependant, plusieurs situations doivent être dénoncées :

- la sortie brutale de collègues en réadaptation ;
- les conditions d'affectation des enseignants en reconversion ;
- le recours encore fréquent et qui n'a souvent pas été expliqué dans le CTP aux blocages de postes.

Enfin, alors que l'académie a connu cette année des problèmes majeurs de remplacements, de nombreuses disciplines hier excédentaires sont aujourd'hui devenues déficitaires, au point que pour la première fois les congés formations ont été mis sous condition. Alors que les départs massifs pour la retraite s'amorcent, le rectorat se prépare-t-il à affronter une période de pénurie ? Le nombre de postes vacants en documentation est en ce sens significatif. Quels choix vont prévaloir pour l'avenir Monsieur le Recteur : celui d'un effort de recrutement ou celui de la réduction de l'offre de formation ?



## Les droits des travailleurs mais aussi les services du travail et de l'emploi sont frappés de plein fouet par la droite ultra-libérale.

### En matière de salaires et d'emploi :

Le projet de loi sur les heures supplémentaires tant annoncé par Sarkozy est maintenant sorti. Il vise officiellement à permettre aux salariés de "travailler plus pour gagner plus" et, par ce biais, réhabiliter la "valeur travail". En fait, **il s'agit d'abord de faire semblant de s'intéresser aux problèmes de pouvoir d'achat des salariés tout en n'augmentant pas le salaire horaire** (d'ailleurs, encore une fois, le SMIC n'a pas bénéficié de coup de pouce en juillet). Dans le raisonnement qui sous-tend la formule, le seul moyen de gagner plus, revendication légitime par ailleurs, c'est de travailler plus, et non d'inciter (ou d'obliger, par le rapport de force) les employeurs à augmenter les salaires, alors que la dégradation du pouvoir d'achat résulte d'un partage de la valeur ajoutée qui a, ces vingt dernières années, outrageusement avantagé les employeurs et les actionnaires, malgré les énormes gains de productivité réalisés grâce aux salariés. Par ailleurs, le gouvernement feint de croire que ce sont les salariés qui choisissent le nombre d'heures qu'ils font, alors que ce sont les employeurs et les carnets de commandes qui décident. **Il s'agit donc d'un mensonge, puisque, en droit, aucun salarié ne peut imposer à son patron de faire des heures supplémentaires** et que ceux qui aimeraient bien travailler plus, les salariés à temps partiel contraint, ne peuvent le faire que ponctuellement et non durablement.

N. Sarkozy a expliqué qu'en travaillant plus, on travaillera tous. Moyennant quoi, il veut exonérer les heures supplémentaires de cotisations

sociales et même d'impôt sur le revenu. La première conséquence est **qu'il sera moins cher pour un employeur de faire faire des heures supplémentaires que d'embaucher de nouveaux salariés. Le chômage des uns sera alors la contre partie du surtravail des autres ! Nouveau mensonge.**

La deuxième conséquence sera que les heures supplémentaires seront moins chères que les heures normales, on voit d'ici l'effet d'aubaine et la tentation forte de frauder le fisc et la sécurité sociale en ajoutant sur la fiche de paie des heures supplémentaires fictives à des heures de travail normales moins payées : résultat, moins de cotisations pour l'employeur et le salarié, moins d'impôts pour ce dernier. Ce qui, en passant, permet de **baissier la rémunération nominale du travail avec l'accord du salarié**, autrement dit, de priver ce dernier des garanties attachées par la jurisprudence au contrat de travail.

La dernière conséquence d'une telle mesure serait d'affaiblir encore la protection sociale et de faire supporter à tous les contribuables le coût de la compensation par l'Etat à

l'URSSAF des manques à gagner considérables (6 milliards d'€ au bas mot) générés par les exonérations accordées à quelques uns.

En réalité, **cette mystification vise à mettre les patrons à l'abri des revendications salariales et à remettre fondamentalement en cause les 35 h et l'idée même de réduction du temps de travail**, nouvelle revanche sur Mai 68 et le courant d'idée progressiste qui en est issu.



## **En matière de droit de grève et de droit du travail :**

**Sarkozy et son équipe comptent enserrer le droit de grève dans des procédures tellement contraignantes que l'usage en sera rendu extrêmement compliqué et risqué,** comme c'est maintenant le cas en Grande Bretagne, depuis M. Thatcher, où 670 personnes ont été licenciées lors d'une grève de solidarité, en 2005, dans les transports aériens. Par ailleurs, la réécriture du Code du Travail, actuellement menée à terme pour la partie législative, au prix de multiples manipulations et régressions et contre l'avis de toutes les confédérations syndicales de salariés, est en attente d'application jusqu'à Septembre. C'est une vraie épée de Damoclès qui n'attend que l'issue du délai de "négociation" qui va être fixé aux partenaires sociaux pour s'abattre sur les salariés.

## **Vers le contrat de travail unique :**

Le 21 janvier 2007, Sarkozy déclarait lors d'une rencontre avec des patrons de PME qu'il entendait s'inspirer du contrat nouvelle embauche, le " CNE ", pour créer " un contrat de travail unique. " Le CNE c'est un progrès, il ne faut pas y toucher " ajoutait-il.

Ce contrat unique verrait sa période d'essai durer sans limites, ce ne serait jamais un vrai CDI. Ce que propose N. Sarkozy c'est purement et simplement la mort du droit du licenciement : la possibilité pour un employeur de rompre unilatéralement le contrat de travail sans motif : pas seulement pour les jeunes de moins de 26 ans, comme voulait l'imposer le CPE, pas seulement pour les 5 millions de salariés des entreprises de moins de 20 salariés comme le CNE, pas seulement pendant une période de deux ans comme le CNE et le CPE mais **tout au long de la vie professionnelle, un employeur pourra licen-**

**cier sans motif.** Si l'on rapproche cela des intentions affichées de supprimer les allocations chômage aux demandeurs d'emploi ayant refusé deux propositions d'emploi, la " réhabilitation de la valeur travail " prend un drôle de contenu !

## **En matière de droit des salariés étrangers, le nouveau Président a déjà fait ses preuves dans le passé récent !**

Les 2 lois sur l'immigration que N. Sarkozy a fait voter ont considérablement aggravé les conditions de vie des immigrés et ont fabriqué des sans papiers non régularisables. Parallèlement, plusieurs circulaires ont été édictées pour intensifier la chasse aux sans-papiers, accélérer le rythme de reconduites à la frontière et y impliquer nos services, sous couvert de lutte contre le travail illégal. De nouveaux textes durcissant les conditions d'immigration sont annoncés. **Le rôle que N. Sarkozy, ministre et candidat, a assigné à l'inspection du travail sur ce sujet est non seulement un dévoiement, contraire aux conventions internationales sur l'inspection (d'où plainte du SNU au BIT, toujours en instruction), mais il est particulièrement hypocrite,** car il ne s'agit pas, au fond, de supprimer l'immigration irrégulière, objectif hors de portée, mais de faire en sorte que le plus possible d'immigrés déjà présents soient en situation irrégulière et sous pression permanente pour qu'ils servent de main d'œuvre corvéable à merci aux employeurs en pénurie de recrutement pour cause de mauvaises conditions de salaires ou de travail. Une sorte de délocalisation sur place. **LE SNUTEF-FSU appelle donc les agents d'inspection à respecter les consignes intersyndicales de défense de la déontologie en refusant tout contrôle effectué sous le contrôle de la police et ayant pour "cible" les étrangers sans papiers.**

### Les services du travail et de l'emploi risquent fort d'être dépecés.

L'ancien Ministère chargé du Travail et de l'Emploi voit ses compétences dépecées en 3, voir 4 ministères. Ainsi, même si subsiste un ministère du Travail, qu'il a été question de supprimer, l'Emploi et la Formation professionnelle ne sont plus de sa compétence et deviennent l'apanage du ministère de l'Economie et des Finances. Alors que, déjà, ces dernières années, de nombreuses missions de cette nature ont été externalisées, sans souci des agents concernés, cette fois, ce sont toutes les politiques de l'emploi qui vont dans un ministère dont les préoccupations, évidemment, n'ont rien de social. Nul doute que ces politiques ne seront conçues et menées qu'au seul regard de la compétitivité économique et des demandes des entreprises, et non pas de la protection des travailleurs et de leur droit à l'emploi. De plus, imaginez le brouillage des cartes : un inspecteur, ou tout autre agent du ministère, agirait à un moment au nom, et sous les directives du ministre du Travail, dans une logique de droit protecteur, puis, l'instant d'après, changeant de sujet, il changerait d'autorité et de logique, pour appliquer la politique de soutien au développement

économique du ministère du même nom. Au-delà, il faut même s'interroger sur cette évolution qui pourrait, surtout depuis le 19 Juin, conduire les services, après avoir perdu les missions Emploi tournées vers les publics, à perdre les missions Emploi tournées vers l'entreprise, telles que la GPEC, les mutations économiques, au profit de la Direction Générale des Entreprises et des DRIRE ; ce qui serait un vrai détournement de missions. Si le ministère du travail et de la prévoyance sociale a été créé en 1906, c'est que la nécessité d'un ministère distinct des ministères économiques était reconnue. **L'extension des droits reconnus aux salariés : droit à l'emploi, à la formation professionnelle, s'est traduite par une extension du champ des compétences du ministère. Il doit les conserver, et ne doit pas les partager avec les ministères économiques et le ministère de l'immigration et de l'identité nationale.**

**LE SNUTEF-FSU fera tout pour qu'une mobilisation intersyndicale unitaire se manifeste dès la rentrée**



## Autonomie des universités : un texte inacceptable !

Après un simulacre de concertation, V. Pecresse présentait son projet de loi sur l' " autonomie renforcée des universités ", projet qui se heurtait à l'opposition générale des acteurs de l'université et était repoussé par le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) le 22 juin. La grogne montant, la présentation du projet en conseil des ministres fut donc reportée d'une semaine afin d'amender le texte. La deuxième mouture prenait en compte les exigences de la Conférence des Présidents d'Universités (plus d'autonomie à la carte) et des étudiants (augmentation de leur représentation au CA, suppression de la sélection à l'entrée en master), l'UNEF se déclarait donc satisfaite du nouveau texte.

**Il n'en reste pas moins que les dispositions les plus dangereuses sont maintenues.**

- Le fonctionnement démocratique des établissements est remis en cause, une part importante des membres du CA (7 ou 8 sur 20 à 30 membres selon les établissements) serait nommée par le président.
- Le mandat du président est ramené à 4 ans mais il devient renouvelable une fois.
- Le président obtient un droit de veto sur les recrutements des enseignants.
- Des agents contractuels, administratifs ou enseignants, peuvent être recrutés sur ressources propres, augmentant ainsi la précarité dans l'enseignement supérieur.
- Les salaires des enseignants sont modulables à l'aide de primes ou de dispositifs d'intéresse-

ment. Les services sont individualisés, le CA fixant pour chacun la part d'enseignement, de recherche ou d'autres missions.

- Une course aux ressources propres compenserait le désengagement de l'état.
- Le dispositif de conseil à l'orientation, rendu obligatoire, pourrait conduire à une sélection des étudiants à l'entrée à l'université au prétexte de la limitation des capacités d'accueil.
- La notion de diplômes nationaux, déjà mise à mal par la réforme LMD, disparaîtrait complètement.

**Nous avons là un texte qui encourage la mise en concurrence des établissements et conduirait à l'existence d'universités à plusieurs vitesses : des pôles d'excellence avec des formations adossées à la recherche pour les plus prestigieuses, alors que d'autres, comme l'université de Metz, seraient limitées au niveau licence et perdraient leur recherche.**

La communauté universitaire se mobilise dans la semaine du 2 au 6 juillet : assises de l'enseignement supérieur le 2, nombreux rassemblements, motions demandant le retrait du projet votées par les CA, interpellations des parlementaires.

**Le SNESup juge ce texte inamendable et inacceptable et mobilisera à la rentrée pour obtenir son retrait et le vote d'un collectif budgétaire.**





## MOTION DE L'INTERSYNDICALE

SNUASFP/FSU - SNASEN- Unsa - Education

DECLARATION PREALABLE CAPA 1er juin 2007

**POUR EXIGER LA CREATION IMMEDIATE  
DE 500 POSTES D'ASSISTANTS SOCIAUX**

Alors que deux millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté, les difficultés sociales, familiales trouvent une plus grande acuité chaque jour au sein de l'Ecole. Nous constatons le manque notoire de postes d'Assistants Sociaux dans les trois services sociaux de l'Education Nationale (création de seulement 20 postes depuis quatre ans).

Nous exigeons une augmentation du temps de présence de l'assistant social du Service Social en faveur des élèves, des étudiants ou des personnels, seul moyen d'assurer un véritable travail d'accompagnement social et de prévention auprès des élèves, des personnels et des étu-

dants.

En conséquence, nous soutenons les revendications de l'intersyndicale qui exige dès la rentrée scolaire, la création immédiate de 500 postes pour faire face aux demandes les plus urgentes et un plan pluri-annuel sur 3 ans pour l'obtention de 4000 postes nécessaires au fonctionnement des 3 services sociaux de l'EN.

**Le Ministère de L'Education Nationale doit se donner les moyens de mettre en œuvre une véritable politique de prévention avec des personnels qualifiés en nombre suffisant.**

### Lettre au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz

Monsieur le Recteur,

La création de seulement 20 postes d'assistants sociaux au budget 2007 provoque l'indignation de l'ensemble des collègues des 3 services sociaux de l'Education Nationale.

Vous n'êtes pas sans connaître les derniers rapports sur la pauvreté en France et particulièrement sa répercussion sur plus de 2 millions d'enfants qui bien évidemment pour la plupart sont scolarisés.

Les assistants sociaux de l'Education Nationale traitent à partir de l'école, les grands problèmes d'exclusion sociale, de logement, de précarité et de chômage que vivent les familles, en plus des difficultés scolaires et psychologiques que rencontrent certains jeunes.

Les situations des élèves, des étudiants et des personnels deviennent de plus en plus complexes. Les prises en charge demandent non seulement une connaissance pointue de l'ensemble des dispositifs sociaux en constante évolution mais également beaucoup de temps pour la mise en œuvre de l'accompagnement social.

Cependant, nous sommes persuadés que nos interventions participent à la résolution de nombreux problèmes.

L'intersyndicale SNUASFP-FSU et SNUASEN-Unsa-Education a décidé d'une journée de grève le mardi 19 Juin 2007 et revendique un plan pluri-annuel pour la création de 4000 postes d'assistants sociaux à l'Education Nationale sur 3 ans dont 500 postes à la rentrée scolaire 2007 pour faire face aux demandes immédiates.

Les choix fait par le Ministère de l'Education Nationale nuisent grandement aux élèves, aux étudiants et aux personnels et plus particulièrement à ceux qui sont les plus fragilisés.

Nous demandons la prise en compte de nos revendications.

Veillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations distinguées.

<http://sd57.fsu.fr>

**FSU MOSELLE**

MARDI 27 MARS 2007

**Bienvenue sur le site de la FSU Moselle**  
*par Webmaster FSU 57*

**UN AUTRE AVENIR POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES EST POSSIBLE !**

Vous souhaitez tous que tous les jeunes trouvent une place dans la société, dans le monde du travail, qu'ils deviennent des citoyens compétents, dynamiques, formés à haut niveau. Mais un certain nombre d'entre vous doutent que tous les enfants puissent y parvenir. Nous pensons que si notre société s'en donne les moyens, nous pouvons faire réussir tous les élèves.



**Actualités**  
Bulletins FSU 57  
SNASUB Moselle  
SNE FSU  
SNES Lorraine  
SNES Moselle  
SNUEP Lorraine  
SNUipp Moselle  
SNUTEF  
UNATOS Lorraine

**En bref :**  
Jeudi 24 août  
**La SD 57 en Bref**  
Section départementale FSU de Moselle  
Secrétaire Départemental  
Philippe NOLLER 3 rue Gambetta  
57000 METZ  
Tel : 03 87 55 15 40  
Fax : 03 87 55 08 81  
Courriel : fsu57@fsu.fr

**MARDI 27 MARS**  
**MANIFESTATION de RESF Morhange**  
Mercredi 28 Mars 15h00 à la préfecture de METZ  
*par Webmaster FSU 57*

**VENDREDI 16 MARS**  
**Grève le 20 mars dans le second degré**  
*par Webmaster FSU 57*

**JEUDI 15 MARS**  
**CTPD du 21 mars 2007**

**Lire la suite...**

**Nous avons matière à nous entendre**



**LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

- Une offre claire et sans surprise.
- Des crédits et des assurances conçus pour les personnels de l'Éducation Nationale.
- Un personnel compétent qui vous conseille dans nos locaux, par courriel ou par téléphone.
- Une éthique mutualiste authentique.

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cnee.creditmutuel.fr](http://www.cnee.creditmutuel.fr)

**Crédit Mutuel Enseignant Metz**  
Siège : 17, rue du Sablon – BP 802 87 – 57006 Metz  
Bureau : 28, allée de la Libération – 57100 Thionville  
TÉL : 0820 000 005\* – E-Mail : 05900@cmcee.creditmutuel.fr

0820 000 005\* - 0203 110 110